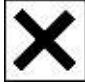




Bon No : 1ere Gachée : 10:36 (1) 003300918 Quantité : 5.00 m3		Date : 16/04/2026 bpe2604132150 Réf. commande(2) :		Zone : ZONE 02 Véhicule : GB150BW GB150BW Chauffeur : FREDDY FREDDY Transport :	
Client : CG CHAPES CG CHAPES		Chantier : BELLANCOU BELLANCOURT RUE DE LA CROIX 0683108553 BELLANCOURT		CONSEILS DE SECURITE: Xi:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	Quantite Origine : 5.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 5.00
10:30					
Code Formule	Désignation(6)(8)	Certification	Classe d'exposition(3)	Classe chlorure	Consistance(7) Dmax
CEMC16					4
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5) 270	Résistance caractéristique(4) C16-F3	
Appellation commerciale : CEMFLOOR HPC C16 F3 ss pellicu		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 4°C	
Propriétés spécifiées :					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
		ADCEM sac rouge 22.5 kg 1 Sac SCREEDFINISH FB 0.6 1 CHRYSO @Optima 1369 0.5 %		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non